

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**ADBLUE**

Version du 07/07/2021

FDS :xxx-165980-070721

Page 1 sur 12

## SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

- Nom du produit : **AD BLUE**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation commerciale : Lubrifiant transmission automatique (pour plus de détails, se reporter à la notice technique)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fournisseur **ACCOR LUBRIFIANTS SA**

Adresse : 8 Rue du Mans - BP 30406 - 49304 CHOLET CEDEX

Téléphone : 02.41.75.26.70

Télécopie : 02.41.62.67.02

Contact e-mail : [service.technique@accor-lubrifiants.com](mailto:service.technique@accor-lubrifiants.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : <http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

## SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1. Classification de la substance ou du mélange Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'a pas besoin d'être classé sur la base des critères GHS.

2.2. Éléments d'étiquetage Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**ADBLUE**

Version du 07/07/2021

FDS :xxx-165980-070721

Page 2 sur 12

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les critères du GHS.

## 2.3. Autres dangers Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## **SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

### **3.2. Mélanges**

#### Caractérisation chimique

urée (Teneur (W/W): 32,5 %), eau (Teneur (W/W): 67,5 %)

#### Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

ammoniac...%

Teneur (W/W):  $\geq 0,1\%$  -  $\leq 0,2\%$

Numéro CAS: 1336-21-6

Numéro-CE: 215-647-6

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488876-14

Numéro INDEX: 007-001-01-2

Skin Corr./Irrit. 1B

Eye Dam./Irrit. 1

STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 2 H335, H314, H411, H400

Les limites de concentrations spécifiques STOT SE 3, irr. pour le syst. respiratoire:  $\geq 5$

## **SECTION 4 - PREMIERS SECOURS**

### **4.1. Description des premiers secours**

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation: Repos, air frais.

Après contact avec la peau: Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux: Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**ADBLUE**

Version du 07/07/2021

FDS :xxx-165980-070721

Page 3 sur 12

Après ingestion: Se rincer la bouche et boire de l'eau abondamment.

## **4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés**

Symptômes: Des symptômes significatifs ne sont pas attendus car le produit n'est pas classé. Dangers: Aucun risque prévu.

## **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Note pour le médecin : traiter symptomatiquement.

## **SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre d'extinction, sable sec

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

vapeurs nocives, oxydes de carbone

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement particulier de protection: Porter un appareil respiratoire autonome. Autres informations: L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

## **SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :**

Informations concernant les équipements individuels de protection :voir section 8. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Eviter l'inhalation.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :**

Pas de mesures particulières nécessaires.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Pour de petites quantités: Eliminer avec de l'eau. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Pour de grandes quantités: Eliminer avec de l'eau. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**ADBLUE**

Version du 07/07/2021

FDS :xxx-165980-070721

Page 4 sur 12

## SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.

Protection contre l'incendie et l'explosion: Pas de mesures particulières nécessaires.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), acier inox 1.4541, acier inox 1.4571

Matériaux inadaptés pour récipients: papier, fer, étain (fer blanc), Cuivre, aluminium, verre, laiton, avec revêtement de zinc, zinc

Stabilité de stockage:

Température de stockage:  $\leq 25$  °C

Durée de stockage: 18 Mois

Protéger des températures inférieures à : -11 °C

Le produit emballé n'est pas endommagé par des températures basses voire par le gel

Protéger des températures supérieures à : 35 °C

Il n'est pas nécessaire de protéger le produit contre des températures supérieures à celle indiquée.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

## SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### **8.1. Paramètres de contrôle**

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

1336-21-6: ammoniac...%

VME 14 mg/m<sup>3</sup> ; 20 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VLE 36 mg/m<sup>3</sup> ; 50 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 7 mg/m<sup>3</sup> ; 10 ppm (VLEP-INRS (FR))

Juridiquement contraignant

VLE (FR) 14 mg/m<sup>3</sup> ; 20 ppm (VLEP-INRS (FR))

Juridiquement contraignant

PNEC

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**ADBLUE**

Version du 07/07/2021

FDS :xxx-165980-070721

Page 5 sur 12

eau douce: 0,047 mg/l

## DNEL

travailleur: Exposition à court et long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 580 mg/kg

travailleur: Exposition à court et long terme - effets systémiques, Inhalation: 292 mg/m<sup>3</sup>

consommateur: Exposition à court et long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 580 mg/kg

consommateur: Exposition à court et long terme - effets systémiques, Inhalation: 125 mg/m<sup>3</sup>

consommateur: Exposition à court et long terme - effets systémiques, par voie orale: 42 mg/kg

## **8.2. Contrôles de l'exposition**

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés inorganiques (p.ex. EN 14387 Type B)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

caoutchouc naturel/latex naturel (NR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement élastomère fluoré (FKM) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

chlorure de polyvinyle (PVC) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

bottes en caoutchouc avec un équipement de protection

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

## **SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique: liquide

Couleur: incolore

Odeur: faible odeur caractéristique, ammoniacal(e)

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**ADBLUE**

Version du 07/07/2021

FDS :xxx-165980-070721

Page 6 sur 12

Valeur du pH: 9 - 10 (20 °C) (DIN ISO 976)

Température de solidification: -11 °C Point d'ébullition: env. 100 °C (1.013 bar)

Point d'éclair: Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition.

Inflammabilité: non inflammable

Limite inférieure d'explosivité: Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage.

Limite supérieure d'explosivité: Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage.

Température d'auto-inflammation: non applicable

Pression de vapeur: 23 mbar (20 °C)

Densité: 1,087 - 1,093 g/cm<sup>3</sup> (20 °C) (ISO 2811-3)

Solubilité dans l'eau: soluble (15 °C)

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): -1,73 Les valeurs indiquées se rapportent à la matière active.

Viscosité dynamique: 2,5 mPa.s (20 °C, 313 1/s)

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés comburantes: non comburant

## **9.2. Autres informations**

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit susceptible d'auto-échauffement.

Miscibilité avec l'eau: (15 °C) en toutes proportions (c-à-d >=90%)

pKA: 0,1 (21 °C) hygroscopie: non hygroscopique

Tension superficielle: Du fait de sa structure chimique, aucune activité de surface n'est attendue.

Teneur en solide: env. 32,5 %

Masse molaire: 60,06 g/mol

## **SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE**

### **10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux: Effet corrosif pour : métaux non ferreux magnésium aluminium

Réactions avec l'eau/l'air:

Gaz inflammables: non

Gaz toxiques: non

Gaz corrosifs: non

Fumée ou brouillard: non

Peroxydes: non

Formation de gaz inflammables: Remarques: En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

### **10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable.

Peroxydes: La substance ne contient pas de peroxyde organique.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**ADBLUE**

Version du 07/07/2021

FDS :xxx-165980-070721

Page 7 sur 12

## **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Le produit est chimiquement stable.

## **10.4. Conditions à éviter**

35 °C

Eviter la chaleur.

## **10.5. Matières incompatibles:**

Produits à éviter: nitrites, nitrates, oxydants puissants

## **10.6. Produits de décomposition dangereux:**

Produits de décomposition dangereux: ammoniac, anhydre

## **SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Lors de tests sur animaux, la substance n'a pas montré d'effet toxique aigu après un contact unique avec la peau. Lors d'études sur l'animal, la substance est pratiquement non toxique après une seule ingestion. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données expérimentales/calculées: DL50 rat (par voie orale): 14.300 mg/kg

(par inhalation):Etude non nécessaire en raison des expositions prises en compte.

(par voie cutanée):Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

#### Irritation

Evaluation de l'effet irritant: Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant: Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

#### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène: La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries.

Données expérimentales/calculées: test d'Ames

Bactérie: négatif

#### cancérogénicité

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**ADBLUE**

Version du 07/07/2021

FDS :xxx-165980-070721

Page 8 sur 12

Evaluation du caractère cancérigène:

Lors d'essais à long terme par ingestion sur le rat et la souris, le produit n'a pas eu d'effet cancérigène.

## toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction: Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

## Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène: Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le développement/tératogène.

## Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Une ingestion répétée de la substance n'a pas provoqué d'effets attribuables à celle-ci. Le contact cutané répété avec la substance n'entraîne pas d'effets liés à la substance.

## Danger par aspiration

non applicable

## Autres informations sur la toxicité

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

## **SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

### **12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 > 6.810 mg/l, *Leuciscus idus* (DIN 38412 partie 15)

Invertébrés aquatiques:

CL50 (48 h) > 10.000 mg/l, *Daphnia magna*

Données bibliographiques.

Plantes aquatique(s):

CE10 (8 j) > 10.000 mg/l, *Scenedesmus quadricauda*

Données bibliographiques.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE10 (16 h) > 10.000 mg/l, *Pseudomonas putida*

Données bibliographiques.

Effets chroniques sur poissons:



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**ADBLUE**

Version du 07/07/2021

FDS :xxx-165980-070721

Page 9 sur 12

L'étude n'est pas nécessaire.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Etude non nécessaire en raison des expositions prises en compte.

Organismes vivant dans le sol:

autre ver vivant dans le sol

Données bibliographiques.

autres non-mammifères terrestres:

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

## **12.2. Persistance et dégradabilité**

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE). Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données sur l'élimination: 96 % réduction du COD (16 j) S'élimine par biodégradation.

Evaluation de la stabilité dans l'eau: Compte tenu de la structure, une hydrolyse n'est pas attendue.

## **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

## **12.4. Mobilité dans le sol**

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

## **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable). Auto-classification

## **12.6. Autres effets néfastes**

La substance n'est pas listée dans le règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Autres informations sur l'écotoxicité: L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**ADBLUE**

Version du 07/07/2021

FDS :xxx-165980-070721

Page 10 sur 12

## SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Vérifier la réutilisation en agriculture.

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Transport terrestre

ADR Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU: Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucun connu

RID Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU: Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucun connu

### Transport fluvial intérieur

ADN Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU: Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne: Non évalué

### Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU: Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable

Groupe d'emballage: Pas applicable

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**ADBLUE**

Version du 07/07/2021

FDS :xxx-165980-070721

Page 11 sur 12

Dangers pour l'environnement: Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun connu

## Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU: Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun connu

### **14.1. Numéro ONU**

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

### **14.4. Groupe d'emballage**

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

règlement: Non évalué

Expédition approuvée: Non évalué

Nom de la pollution: Non évalué

Catégorie de la pollution: Non évalué

Type de navire: Non évalué

## **SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

**ADBLUE**

Version du 07/07/2021

FDS :xxx-165980-070721

Page 12 sur 12

## **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### **SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS**

#### **Indications des modifications**

Version remise à jour basée sur FDS du fournisseur

#### **Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)**

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

---

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.